



Newsletter 08-2008



L'initiative des syndicats met l'AVS en danger

Le 30 novembre prochain, le peuple se prononcera sur l'initiative populaire des syndicats « pour un âge de l'AVS flexible ». Ce texte permettrait aux personnes ayant un revenu inférieur à 120 000 francs d'obtenir une rente AVS non réduite à partir de 62 ans. [suite »](#)



Pascal Gentinetta
Directeur

Table ronde sur les prix de l'électricité

En 2009, les prix de l'électricité connaîtront des hausses, massives dans certains cas, en raison de l'entrée en vigueur d'une nouvelle loi. Le prix de l'électricité revêt une grande importance pour l'économie, car sa compétitivité en dépend. C'est pourquoi economie suisse a organisé une table ronde sur le thème « Consommateurs et producteurs face à la hausse des prix ». Tout le monde s'accorde à dire que des hausses de prix auraient d'importantes conséquences économiques, politiques et psychologiques. Il importe aujourd'hui de clarifier la situation, notamment avec l'aide de la Commission de l'électricité. Les consommateurs et producteurs présents à la table ronde ont déclaré vouloir instaurer une transparence maximale en matière de coûts. Par la suite, les discussions se poursuivront sur deux axes : premièrement, exploiter au mieux la marge de manœuvre disponible pour des mesures volontaires et, deuxièmement, évaluer quelles adaptations du cadre réglementaire sont nécessaires. Le dialogue se poursuivra ces prochaines semaines avec la participation de représentants des cantons propriétaires et des centrales électriques.

La révision du droit de la SA à la lumière de la liberté d'organisation des entreprises

Le Parlement est sur le point de traiter la révision du droit de la société anonyme. Le projet Conseil fédéral prévoit des innovations importantes, mais aussi d'inutiles réglementations. Son projet devra être sérieusement amélioré si l'on veut préserver l'attrait du droit suisse. [suite »](#)

Graphique du mois: une règle de financement durable pour éviter le piège de l'endettement

Importations parallèles : oui à une ouverture modérée

En matière de brevets, le Conseil national a décidé d'autoriser les importations parallèles de produits dont seuls des composants de moindre importance sont brevetés. Pour la question de l'épuisement, il a adopté une solution respectant les règles de l'OMC. [suite »](#)

La colonne de Bruxelles: Le « Small Business Act » de l'UE : moteur pour la croissance ou tigre de papier ?

Caisse de pension des CFF : non au versement de fonds publics supplémentaires

economie suisse s'oppose résolument au versement de nouveaux fonds pour l'assainissement de la caisse de pension des CFF. Des raisons de politique financière, mais aussi de concurrence, ainsi que des considérations de systématique nous invitent à y renoncer. [suite »](#)

HarmoS améliore la transparence et l'égalité des chances

Le concordat HarmoS présente des avantages évidents par rapport au statu quo, autrement dit la coexistence de 26 systèmes éducatifs différents. Néanmoins, au mois de septembre, la population du canton de Lucerne a nettement rejeté l'harmonisation des systèmes scolaires. Les partis et associations cantonaux doivent mettre en avant les avantages du projet : HarmoS améliore la transparence et la qualité de l'enseignement obligatoire. [suite »](#)

Priorités de nos membres: Publicité Suisse PS

Double nomination chez economie suisse

Rudolf Wehrli est le nouveau président de la Commission de politique économique extérieure d'economie suisse. Jan Atteslander sera, dès novembre, responsable des questions de politique économique extérieure auprès de notre organisation. [suite »](#)

Portrait d'une PME: Bozzio SA

L'entreprise Bozzio SA est une des cinq sociétés sélectionnées par la Fondation Vigier parmi une centaine de candidats. Son produit, baptisé Joysteer, permet aux personnes souffrant de maladies musculaires ou de handicaps physiques lourds de conduire. La mobilité ainsi acquise améliore la qualité de vie. [suite »](#)

Syngenta reçoit le World Business and Development Award

Syngenta, le leader mondial de l'agro-business, est un des lauréats du World Business and Development Award 2008, lequel a été décerné au cours de la semaine d'ouverture de l'Assemblée générale de l'ONU. [suite »](#)

Agenda

28.10.: 3ème Congrès de l'aviation

Publications

- » Communiqué: crise financière - l'intervention de l'Etat était devenue nécessaire
- » Consultation: Révision partielle de la loi sur l'aviation
- » Compte rendu de la session d'automne des Chambres fédérales :
 - première semaine
 - deuxième semaine
 - troisième semaine
- » dossierpolitique: Initiative des syndicats « pour un âge de l'AVS flexible »
- » dossierpolitique: Accords bilatéraux Suisse-UE I et II : une success story helvétique
- » Communiqué: Routes nationales : les dépenses fédérales supplémentaires doivent être intégralement compensées
- » Article de presse: Interview. Gerold Bührer, Président d'economiesuisse, se dit prêt à jouer le rôle d'intermédiaire entre la finance et l'économie
- » Communiqué: Événement clef dans les relations Suisse-Japon
- » newsletter echofemmes: Que faire pour lutter contre l'ilot de cherté suisse?
- » Communiqué: Frein à l'endettement: bon signal, mais mise en oeuvre hésitante
- » Communiqué: Caisse de pension des CFF : non au versement de fonds publics supplémentaires
- » dossierpolitique: HarmoS : harmonisation de l'école obligatoire

Vous pouvez en tout temps vous désabonner de la newsletter.

L'initiative des syndicats met l'AVS en danger

13/10/2008

Le 30 novembre prochain, le peuple se prononcera sur l'initiative populaire des syndicats « pour un âge de l'AVS flexible ». Ce texte permettrait aux personnes ayant un revenu inférieur à 120 000 francs d'obtenir une rente AVS non réduite à partir de 62 ans.



Cela reviendrait à abaisser l'âge de la retraite à 62 ans et coûterait des milliards de francs. Les travailleurs et les employeurs auraient à financer ces dépenses supplémentaires via les charges salariales accessoires. Ces coûts pèseraient sur l'ensemble de la population et seraient nuisibles pour l'économie. Le Conseil fédéral, le Parlement, les partis bourgeois et l'économie rejettent fermement l'initiative.

L'initiative propose d'octroyer une rente complète dès 62 ans aux personnes qui abandonnent leur activité lucrative, à l'exception d'un éventuel revenu modeste. L'initiative propose d'ancrer dans la Constitution ce principe, ainsi que l'âge donnant droit inconditionnellement à la retraite, soit 65 ans. Des points essentiels restent encore sans réponse. Ainsi, on ne connaît pas la hauteur du revenu modeste autorisé, ni le principe régissant le calcul de la limite de revenu supérieure de 120'000 francs (serait-ce le dernier revenu, le revenu des cinq dernières années, le revenu moyen sur l'ensemble de la carrière professionnelle ?). De même, on ignore comment serait réglé le cas des revenus gagnés à l'étranger. Les initiants laissent au législateur le soin de mettre en œuvre l'initiative.

La réduction de l'âge de la retraite dans l'AVS coûterait des milliards

Près de 98 % des femmes et 85 % des hommes de 62 ans ont un revenu inférieur à la limite proposée de 120 000 francs. Autrement dit, l'initiative revient à abaisser l'âge de la retraite de deux, voire de trois ans. L'initiative entraînerait une hausse des dépenses et des pertes de cotisations. Cela se traduirait au final par des coûts supplémentaires de plus de 1,5 milliard de francs par an.

On sait aujourd'hui que l'AVS connaîtra bientôt des difficultés financières en raison de l'allongement de l'espérance de vie et de la faiblesse du taux de natalité. L'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) s'attend à des déficits croissants à partir de 2013. Avec le régime actuel, les caisses de l'AVS pourraient être vides en 2025. Etendre les prestations par milliards de francs mettrait en péril les rentes AVS futures et ruinerait l'AVS.

Pouvoir d'achat affaibli

Tout le monde serait mis à contribution, via une hausse des cotisations salariales (0,4 point) et des impôts, pour financer les coûts supplémentaires. Les plus touchés seraient les travailleurs, les jeunes familles et les familles monoparentales. Les impôts des rentiers s'alourdiraient aussi pour financer la contribution de la Confédération à l'AVS. Quant aux personnes disposant de revenus modestes, elles ne pourraient profiter des possibilités offertes par l'initiative. Elles ne pourraient en effet se permettre de prendre une retraite anticipée en raison des réductions qu'elles subiraient en matière de 2^e pilier, mais elles devraient cofinancer les coûts supplémentaires d'une baisse de l'âge de la retraite à 62 ans dans l'AVS. L'initiative remet donc en jeu le principe de solidarité et le contrat intergénérationnel. Ces conséquences seraient particulièrement graves quand on pense qu'aujourd'hui ce sont près de quatre personnes actives qui financent une rente AVS et que dans 30 ans ce rapport ne sera plus que de deux pour une.

L'initiative encourage les abus

Jusqu'ici, l'AVS a été épargnée par les abus et les lourdeurs administratives. L'ampleur du travail au noir en Suisse est également relativement limitée. Cela pourrait changer en cas d'acceptation de l'initiative. En fixant arbitrairement une limite de revenu à 120 000 francs, l'initiative ouvre la porte aux abus dans le domaine de l'AVS. Toute une armée de fonctionnaires serait nécessaire pour contrôler la cessation de l'activité lucrative ou le niveau de revenu. Et il ne serait guère possible de contrôler les rentes AVS versées à l'étranger – c'est-à-dire près d'une rente sur trois !

Pour toutes questions:

vincent.simon@economiesuisse.ch



La révision du droit de la SA à la lumière de la liberté d'organisation des entreprises

09/10/2008

Le Parlement est sur le point de traiter la révision du droit de la société anonyme. Le projet Conseil fédéral prévoit des innovations importantes, mais aussi d'inutiles réglementations. Son projet devra être sérieusement amélioré si l'on veut préserver l'attrait du droit suisse.

Face à la concurrence internationale entre places économiques, il est indispensable de disposer d'instruments souples pour permettre aux entreprises de déployer leurs activités. Toute intervention étatique inutile affaiblit l'attrait d'un site économique. Différents points du projet de révision du Conseil fédéral méritent à ce titre d'être améliorés.

Eviter la mise sous tutelle des actionnaires

Un des principaux objectifs du projet est de renforcer les droits des actionnaires. Cependant, la protection des actionnaires ne doit pas aboutir à leur mise sous tutelle. Le Conseil fédéral prévoit d'interdire la représentation par un organe ou une banque de dépôt. Cette mesure irait dans la mauvaise direction, car la représentation simplifie l'exercice des droits des actionnaires et répond à des besoins pratiques. Quant à la proposition du Conseil fédéral de limiter la durée des mandats à un an pour les membres des conseils d'administration, elle ne cadre pas avec un droit des sociétés anonymes libéral. Cette contrainte déresponsabilise les actionnaires, puisque ces derniers ne pourraient plus décider eux-mêmes à quel rythme ils souhaitent élire les membres du conseil d'administration.

Préserver l'attrait du droit de la société anonyme

economiesuisse défend un droit des sociétés anonymes libéral et souple. La Fédération des entreprises suisses soutient les propositions de modernisation du Conseil fédéral, notamment dans le domaine des structures du capital, ainsi qu'en matière de simplification des échanges entre actionnaires et direction par des moyens électroniques. Elle considère cependant que diverses interventions dans le domaine du gouvernement d'entreprise vont trop loin. Le projet se traduirait en outre par de nombreuses augmentations des charges inutiles pour les PME, en particulier en matière de comptabilité. Si nous voulons préserver l'attrait de notre droit de la société anonyme, le projet doit être amélioré sur un certain nombre de points.

Pour plus d'informations :

urs.furrer@economiesuisse.ch

[Dossierpolitique](#)

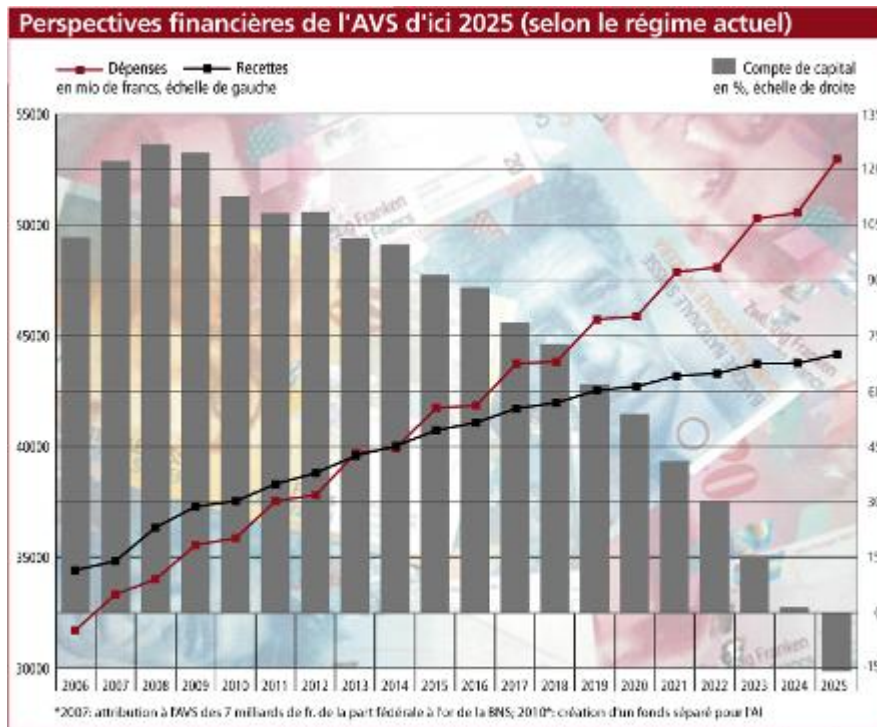
Graphique du mois: une règle de financement durable pour éviter le piège de l'endettement

13/10/2008

Selon les statistiques, l'AVS était bénéficiaire en 2007, mais les chiffres sont trompeurs. Les déficits sont annoncés en raison du vieillissement démographique. Les milieux politiques feraient bien de se préparer dès aujourd'hui à affronter une crise. L'adoption d'une règle de financement durable dans la loi sur les Finances de la Confédération serait un pas important dans cette direction.

AVS dépendante de l'évolution démographique

Pour 2007, le compte AVS affiche un excédent de 1,5 milliard de francs et le compte de capital un taux de couverture de 122 % des dépenses, ce qui est confortable. La situation se détériorera ces prochaines années sous l'effet d'une évolution bien moins favorable (cf. graphique). Vieillissement de la population oblige, l'AVS enregistrera ses premiers déficits dès 2013 et le niveau du fonds de compensation passera au-dessous du taux minimal de 45 % en l'espace de quelques années. Les experts, pour qui une couverture minimale de 70 % serait optimale, considèrent qu'il faut éviter à tout prix de passer en dessous de ce seuil.



En raison de l'évolution démographique, l'AVS affichera dès 2013 de premiers déficits. Le fonds de compensation (réserves) s'épuisera en quelques années.

Qui finance les rentes ?

En 2007, l'AVS a dépensé 33,3 milliards de francs. Quelque 2 millions de personnes ont bénéficié de rentes de vieillesse ou de rentes de veuf et de veuve. Les cotisations salariales ont représenté 73 % de l'ensemble des recettes. Dorénavant, le pourcentage de personnes actives par rapport à l'ensemble de la population diminuera, tandis que le pourcentage des plus de 65 ans connaîtra une forte augmentation. Les causes de cette évolution antagoniste sont le départ à la retraite des personnes nées pendant le baby-boom ainsi que l'allongement de l'espérance de vie. De plus, les jeunes qui entrent dans la vie active sont issus d'années à faible natalité. Si aujourd'hui ce sont

encore près de quatre personnes actives qui financent une rente, le rapport chutera à deux personnes actives pour un rentier d'ici à 2035.

Une règle de financement durable pour éviter la spirale de l'endettement

Afin d'éviter que l'AVS ne connaisse les mêmes déboires que l'AI, les milieux politiques devraient s'intéresser dès aujourd'hui aux problèmes financiers qui pointent à l'horizon. L'introduction d'une règle de financement durable, qui consisterait à transposer le frein à l'endettement dans les assurances sociales, pourrait constituer un début de solution. Il faut tout faire pour empêcher l'endettement. Dans cette perspective, la règle devrait être ancrée dans la loi sur les finances de la Confédération, sous la forme d'un principe de politique financière. Il conviendrait ensuite de définir des règles de gestion (indicateurs) et des sanctions (mesures immédiates) pour chacune des assurances sociales. Comme indicateur, on pourrait imaginer un seuil dans le fonds de compensation de l'AVS. Si le capital passait au-dessous de ce seuil, des mesures immédiates seraient mises en œuvre qui interrompraient la progression des déficits. Le Conseil fédéral proposerait parallèlement un projet visant à garantir l'équilibre sur le long terme.

Pour toutes questions :

vincent.simon@economiesuisse.ch

brigitte.lengwiler@economiesuisse.ch



[Accueil](#) > [Actualités](#) > [Newsletter](#) > [08-2008](#) >
Importations parallèles : oui à une ouverture modérée

Importations parallèles : oui à une ouverture modérée

09/10/2008

En matière de brevets, le Conseil national a décidé d'autoriser les importations parallèles de produits dont seuls des composants de moindre importance sont brevetés. Pour la question de l'épuisement, il a adopté une solution respectant les règles de l'OMC.

Le 2 octobre dernier, le Conseil national a infligé une défaite au Conseil des Etats dans le cadre des délibérations sur le droit des brevets. La semaine précédente, la Chambre des cantons avait autorisé les importations parallèles de biens protégés par un brevet en provenance de l'Espace économique européen. Elle proposait cependant d'aménager une exception pour les produits dont le prix est réglementé par l'Etat. Une telle solution régionale n'aurait pas été compatible avec les règles de l'OMC.

Le Conseil national réclame un accord avec l'UE

Le Conseil national maintient l'autorisation des importations parallèles en provenance de l'EEE, mais demande la conclusion d'un accord avec l'UE afin de respecter les règles de l'OMC. Dans le domaine de la propriété intellectuelle, la Suisse appelle régulièrement des Etats à respecter leurs engagements internationaux. Violer sciemment les règles de l'OMC dans ce domaine porterait un coup fatal à la crédibilité de la Suisse. Le Conseil des Etats semblait malheureusement s'accommoder du risque de ternir la réputation de notre pays en matière de protection de la propriété intellectuelle. Cela ne serait pourtant pas dans l'intérêt de nos entreprises exportatrices. De ce point de vue, la décision du Conseil national mérite d'être saluée.

Ouverture modérée en guise de compromis

Le Conseil national s'est également prononcé en faveur d'une présomption légale quant à l'importance moindre des composants brevetés et de l'admissibilité des importations parallèles. Cette solution simplifierait considérablement les importations parallèles de produits comprenant des composants brevetés – en provenance d'Europe comme du reste du monde. Presque tous les produits de consommation courante seraient visés. En effet, les droits de commercialisation exclusive resteraient garantis uniquement pour les produits s'appuyant sur une invention brevetée déterminant leur caractère novateur. Cette solution respecterait les règles de l'OMC et ne porterait pas atteinte au noyau de la protection des brevets. Ainsi, l'économie peut accepter cette ouverture comme un compromis. Le Conseil fédéral et le Conseil national l'ont déjà appuyée.

Pour plus d'informations :

urs.furrer@economiesuisse.ch



[Accueil](#) > [Actualités](#) > [Newsletter](#) > [08-2008](#) > [La colonne de Bruxelles:Le « Small Business Act » de l'UE : moteur pour la croissance ou tigre de papier ?](#)

La colonne de Bruxelles:Le « Small Business Act » de l'UE : moteur pour la croissance ou tigre de papier ?

10/10/2008

La Suisse n'est pas le seul pays dans lequel les PME sont au cœur de l'activité économique. Quelque 23 millions de PME expriment le potentiel de croissance et d'emploi et la capacité d'innovation de l'UE. Il est donc décisif d'éliminer le maximum d'obstacles à leur épanouissement.

Pour les PME, le marché économique européen comporte des écueils bien connus : un marché du travail rigide, une bureaucratie entravant l'innovation et un esprit d'entreprise peu répandu. Comme le montre une comparaison entre l'Europe et les Etats-Unis, les conséquences sont impressionnantes : après six ans d'activité, les PME européennes emploient seulement 10 % à 20 % de personnel en plus, tandis que les PME américaines enregistrent une augmentation de leurs effectifs de 60 %.

En adoptant le Small Business Act (SBA), le 25 juin 2008, la Commission européenne a montré sa volonté de s'attaquer à ces obstacles qui entravent le développement des entreprises. Accompagné du slogan « Priorité aux PME » (« Think Small First »), le SBA vise à encourager l'esprit d'entreprise et la croissance via des prescriptions légales et des mesures administratives. Ce projet prévoit dix principes directeurs ainsi que des mesures concrètes destinées aux Etats membres de l'UE. Concrètement, il s'agit de réduire les démarches administratives des entreprises, d'augmenter de manière substantielle les ressources consacrées à l'innovation et de combattre les retards de paiement.

Bien que les organisations économiques européennes aient globalement réservé un bon accueil au SBA, certains observateurs craignent que l'UE ait créé un nouveau tigre de papier compte tenu du caractère non contraignant du projet. Ainsi, la British Chamber of Commerce qualifie le SBA de « méli-mélo de propositions et d'initiatives diluées reflétant la volonté politique douteuse des Etats membres ».

La question de savoir si la volonté affichée par l'UE améliorera effectivement le quotidien des PME européennes dépendra des Etats membres et de la détermination de la Commission à mettre en œuvre les mesures. La décision de la Commission de ne pas donner un caractère contraignant au SBA comporte le risque d'une mise en œuvre non uniforme. Cela diminuerait encore les chances d'assister à la naissance d'un véritable marché intérieur, laquelle est attendue depuis longtemps.

Pour plus d'informations :

florent.roudit@economiesuisse.ch



Caisse de pension des CFF : non au versement de fonds publics supplémentaires

09/10/2008

economiesuisse s'oppose résolument au versement de nouveaux fonds pour l'assainissement de la caisse de pension des CFF. Des raisons de politique financière, mais aussi de concurrence, ainsi que des considérations de systématique nous invitent à y renoncer.

Dans le projet soumis en consultation (jusqu'au 3 novembre) en vue de l'assainissement de la caisse de pension des CFF, le Conseil fédéral propose un menu à la carte doté de quatre formules aux conséquences financières différentes. Il envisage d'injecter jusqu'à trois milliards de francs, ce qui n'est pas acceptable pour economiesuisse. Seule la quatrième solution, « assainissement sans participation de la Confédération », est envisageable à nos yeux.

La situation est claire : la caisse de pension des CFF a reçu plus de 12 milliards de francs à titre de refinancement complet en 1999. Son taux de couverture s'établissait ainsi à 100 % au moment où elle est devenue autonome. Les contribuables ont fait leur part. La caisse de pension des CFF possédait des bases saines, mais elle a pris un mauvais départ. Elle a rapidement été confrontée aux mêmes difficultés que les autres établissements : sa santé financière s'est détériorée avec la chute des cours depuis 2000 et son taux de couverture est passé en dessous de 100 %. La nécessité d'un assainissement n'est pas contestée.

Au lieu de s'atteler à la tâche et de prendre les mesures qui s'imposent, les dirigeants des CFF se tournent vers l'Etat. L'injection des fonds donnerait un mauvais signal aux autres caisses de pension publiques. Des raisons de politique financière, mais aussi de concurrence, nous invitent à y renoncer. En effet, les compagnies de chemin de fer privées, qui sont en concurrence avec les CFF dans le trafic de marchandises, doivent assainir leur caisse de pension par leurs propres moyens. Si la Confédération, en tant que propriétaire des CFF, versait les milliards réclamés, elle provoquerait une distorsion de concurrence manifeste.

Les dirigeants des CFF et de leur caisse de pension doivent assumer leurs responsabilités. La caisse de pension des CFF a été refinancée et déclarée autonome. La contrepartie de l'indépendance et de l'autonomie est la perte de l'assurance étatique.

Pour toutes questions :

martin.kaiser@economiesuisse.ch

[Réponse à la procédure de consultation](#)



HarmoS améliore la transparence et l'égalité des chances

09/10/2008

Le concordat HarmoS présente des avantages évidents par rapport au statu quo, autrement dit la coexistence de 26 systèmes éducatifs différents. Néanmoins, au mois de septembre, la population du canton de Lucerne a nettement rejeté l'harmonisation des systèmes scolaires. Les partis et associations cantonaux doivent mettre en avant les avantages du projet : HarmoS améliore la transparence et la qualité de l'enseignement obligatoire.

Les premières années posent les bases fondamentales pour la suite de la formation et les qualifications professionnelles de la population. Partant, la mise en place d'un système scolaire efficient et performant est dans l'intérêt de l'économie. HarmoS peut contribuer dans une large mesure à corriger les défauts du système en place, dénoncés à plusieurs reprises ces dernières années.

Afin d'identifier et de corriger les éventuelles causes du manque d'efficience de la scolarité obligatoire en Suisse, il est indispensable de mieux évaluer et mesurer les performances scolaires. Cela suppose la transparence et la comparabilité. Ces dernières permettront d'identifier des défauts de l'école obligatoire et d'améliorer sa qualité. HarmoS renforcera la prise de conscience de la qualité des prestations et des coûts dans le système éducatif.

Les niveaux de compétence des écoliers varient fortement d'un canton à l'autre puisque, fédéralisme oblige, les systèmes d'éducation sont cantonaux. Ce n'est pas tout : en présence de 26 systèmes scolaires différents, il n'est pas possible, à l'heure actuelle, de garantir que les niveaux de compétence des écoliers des différents degrés soient similaire dans tous les cantons ni que des performances identiques reçoivent la même note. Il en résulte des erreurs de sélection lors du passage aux degrés suivants et lors du choix des apprentis par les entreprises, ce qui n'est plus acceptable quand on défend une éducation équitable et qu'on se soucie d'encourager les aptitudes des individus.

HarmoS permettra de mieux concilier le travail et la vie de famille, car la réforme introduit des horaires fixes dans la scolarité obligatoire. Des mesures dans ce sens sont urgentes. De plus, certaines communes proposeront, en fonction des besoins, une offre de prise en charge, payante, des enfants en dehors des heures de classe.

Rejeter HarmoS reviendrait à maintenir le statu quo, soit la coexistence de 26 systèmes éducatifs et le manque de transparence.

Pour plus d'informations :

rudolf.minsch@economiesuisse.ch

philipp.bauer@economiesuisse.ch

[dossierpolitique sur HarmoS](#)



Priorités de nos membres: Publicité Suisse PS

13/10/2008

Fondée en 1925, Publicité Suisse PS est la première association du secteur de la publicité. Sa tâche principale consiste à créer des conditions-cadre libérales pour les trois acteurs de la communication commerciale que sont les annonceurs, les conseillers en publicité et les médias.

Publicité Suisse PS compte parmi ses membres des entreprises, des associations de branche, des associations économiques importantes tout comme des représentants des trois groupes suivants :

- Les annonceurs : des personnes ou des sociétés qui sollicitent des services de communication.
- Les agences de publicité et les conseillers en publicité : les entreprises impliquées dans la réalisation de communications commerciales, y compris celles participant à titre de conseiller.
- Les médias : les entreprises qui proposent des moyens et des supports de communication.

Publicité Suisse PS lutte résolument contre les interdictions en matière de publicité et autres mesures menaçant l'économie de marché. L'association s'efforce de sensibiliser les milieux politiques, les responsables économiques, les médias et la population à cette problématique. Elle considère que l'hostilité régnant à l'égard de la publicité et donc de l'économie menace des droits fondamentaux, tels que la liberté d'action et d'expression, voire la liberté de la presse ou du moins la diversité des médias. Une entreprise interdite de publicité peut pratiquement faire ses adieux aux marchés.

Ces derniers temps, on voit les interdictions en matière de publicité se multiplier au niveau cantonal. Compte tenu de sa structure, l'association qui est essentiellement active au niveau national, n'est pas en mesure de combattre seule ces tendances régionales. C'est pourquoi elle a créé, avec l'USAM, l'« Alliance contre les interdictions de publicité » réunissant plus de vingt institutions et entreprises. Une « Alliance de l'économie pour une politique de prévention modérée » a désormais pris le relais de la première initiative.

Au travers de cette alliance, l'association fera tout ce qui est en son pouvoir pour contrecarrer les mesures défendues par les partisans d'une interdiction de la publicité. PS estime en effet que la publicité doit être autorisée pour les produits commercialisés légalement sur le marché.

Pour plus d'informations :

www.sw-ps.ch

Double nomination chez economiesuisse

09/10/2008

Rudolf Wehrli est le nouveau président de la Commission de politique économique extérieure d'economiesuisse. Jan Atteslander sera, dès novembre, responsable des questions de politique économique extérieure auprès de notre organisation.

Pour l'économie suisse, tournée vers l'exportation, la fluidité aux frontières pour les biens, les services, les capitaux et les personnes, de même qu'un accès non discriminatoire aux marchés étrangers sont cruciaux. economiesuisse défend une politique économique extérieure ouverte et libérale. Deux personnes sont depuis cet automne en charge de ces questions au sein de notre association:

M. Rudolf Wehrli, membre du conseil d'administration de Clariant et du comité directeur d'economiesuisse, reprend la présidence de la Commission de politique économique extérieure. Il succède à Rolf Schaumann, président du conseil d'administration d'ABB Suisse.

Jan Atteslander, pour sa part, a été nommé responsable des questions de politique économique extérieure et membre de la direction d'economiesuisse. Il reprendra le flambeau des mains de Gregor Kündig à partir du 1er novembre 2008.



De gauche à droite : Gregor Kündig, Rolf Schaumann, Rudolf Wehrli et Jan Atteslander

En ce qui concerne la Commission de politique économique extérieure, le passage du témoin à eu lieu à la mi-septembre à Bâle. A cette occasion, economiesuisse a remercié Rolf Schaumann et Gregor Kündig pour les services rendus. Tous deux prennent leur retraite.

Pour plus d'informations :

peter.flueckiger@economiesuisse.ch



economie suisse

Portrait d'une PME: Bozzio SA

10/10/2008

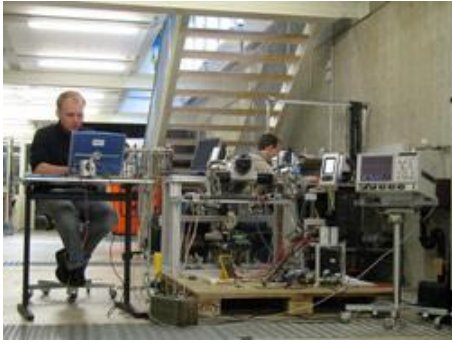
L'entreprise Bozzio SA est une des cinq sociétés sélectionnées par la Fondation Vigier parmi une centaine de candidats. Son produit, baptisé Joysteer, permet aux personnes souffrant de maladies musculaires ou de handicaps physiques lourds de conduire. La mobilité ainsi acquise améliore la qualité de vie.

C'est Yves Bozzio qui a donné son nom à l'entreprise biennoise. Souffrant d'une maladie musculaire, il s'est adressé à la BFH, la Haute école spécialisée bernoise, pour lui demander de développer un système de direction simple d'utilisation et commandé par des joysticks, soit des manettes de jeu, de manière à permettre à des personnes souffrant de handicaps physiques lourds de conduire. Lors d'une séance dans un simulateur de vol, M. Bozzio avait constaté qu'il maniait aisément le joystick alors qu'il ne dispose que de peu de force. D'où l'idée.

Le résultat a été baptisé Joysteer, contraction de joystick et du verbe anglais « steer » qui signifie diriger. Une combinaison de diverses techniques spécifiques à l'automobile, à la construction des machines, aux logiciels et à l'électronique a non seulement permis de supprimer les pédales, mais aussi de mettre en place une direction précise nécessitant un minimum de force physique.



Parmi les personnes qui ont permis la réalisation de ce projet, il faut nommer Bernhard Gerster, responsable de la technique automobile auprès la BFH. La CTI, l'agence de promotion suisse, et plusieurs autres organisations de soutien aux personnes handicapées ont apporté une aide financière. L'équipe à qui on doit le développement du Joysteer est composée de huit personnes : Matthias Hell, directeur, Bernhard Gerster, mentor et responsable de projet, Daniel Debrunner, Linus Rohner, Hannes Aeberhard, Christian Andres, Daniel Schütz et Rolf Lerch. Ces derniers ont fait leurs études dans cette école, mais dans des matières différentes.



Il existe déjà des systèmes d'assistance à la conduite. Le Joysteer est néanmoins unique à plusieurs égards :

- L'entreprise souhaite obtenir une autorisation d'équipement afin de faciliter l'obtention d'un permis de circulation pour les véhicules qui en seront équipés. Or ladite autorisation est liée au type de véhicule. La première autorisation d'équipement a été demandée pour la VW T5. Ensuite, la société fera les démarches pour d'autres types de véhicules. Le système peut être adapté à d'autres modèles et marques relativement simplement.
- Le système satisfait les normes les plus élevées en matière de sécurité, notamment la norme la plus importante pour les systèmes électroniques relatifs à la sécurité (CEI 61508).
- Le Joysteer perçoit le retour de force, ce qui permet de ressentir les forces de direction réelles.
- Il possède une certaine flexibilité : il est possible de choisir entre plusieurs éléments en fonction des besoins du client.



A l'heure actuelle, Bozzio SA est en phase d'homologation. L'équipe se concentre sur l'obtention des autorisations et des certificats de sécurité nécessaires. Ensuite, elle devra viser l'autonomie financière. Matthias Hell estime que la demande pourrait atteindre 200 unités par an en Europe. Pour cela, il table sur un chiffre d'affaires à six chiffres. Le premier modèle sera commercialisé en 2009.

Pour plus d'informations :

www.bozzio.ch



Syngenta reçoit le World Business and Development Award

09/10/2008

Syngenta, le leader mondial de l'agrobusiness, est un des lauréats du World Business and Development Award 2008, lequel a été décerné au cours de la semaine d'ouverture de l'Assemblée générale de l'ONU.

Le « World Business and Development Award » (WBDA) est une initiative soutenue par la Chambre de commerce internationale (ICC), l'International Business Leaders Forum (IBLF) et le programme des Nations unies pour le développement qui rend hommage à la contribution du secteur privé à l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement. Le WBDA récompense des initiatives créatives mises en œuvre par de petites et de grandes entreprises qui mettent leurs compétences clés au service de l'atteinte des objectifs du millénaire. Cette démarche renforce la prise de conscience par rapport auxdits objectifs, encourage les bonnes pratiques commerciales et incite à multiplier les efforts.

Des actes plutôt que des paroles

Les quatre projets ci-après figurent parmi les lauréats :

- soutien technique et financier aux paysans nigériens en vue de l'amélioration des récoltes ;
- développement du réseau électrique dans les quartiers les plus pauvres du Brésil ;
- sensibilisation aux VIH et SIDA en Inde grâce à des jeux vidéos ;
- offre de services bancaire via le téléphone mobile au Kenya.

Par leur engagement, les lauréats montrent que les entreprises ne se soucient pas uniquement de la croissance, mais qu'elles peuvent aussi servir la cause du développement.

Le développement durable grâce à une meilleure productivité

Syngenta s'est vu décerner le WBDA pour ses efforts en vue d'accroître durablement la productivité agricole. Ainsi, l'entreprise bâloise apporte une contribution essentielle à la gestion d'un des principaux défis mondiaux, celui de la croissance démographique. Grâce à des instruments novateurs et de nouvelles technologies, Syngenta permet aux agriculteurs de produire davantage sur des surfaces agricoles limitées.

La betterave à sucre tropicale en est un exemple. Développée spécialement pour être cultivée sous des climats tropicaux, cette betterave à sucre peut atteindre un rendement comparable à celui de la canne à sucre. Et ce, en moitié moins de temps. Cela améliore considérablement les moyens de subsistance des petits paysans dans les pays en développement. En outre, elle permet d'augmenter la production de denrées alimentaires, de créer des emplois, d'améliorer la qualité du sol et d'utiliser les ressources naturelles, en particulier de l'eau, de façon plus efficace.

Pour plus d'informations sur les partenaires suisses primés :

www.syngenta.com

info@icc-switzerland.ch